

Compliance : lutte contre la fraude et la corruption en entreprise

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : SYB - Prix 2024 : 1 490CHF HT

Le cadre réglementaire international et national de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent se renforce. La loi Sapin II impose un programme de compliance, aux grandes entreprises. Cette formation fournit les outils pratiques pour mettre en œuvre des diagnostics et actions au sein de votre entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Connaître la réglementation et l'actualité en matière d'anti-corruption et de compliance

Piloter un programme de compliance dans votre entreprise

Identifier les risques de corruption en entreprise

Mettre en œuvre les dispositions de lutte contre la corruption dans son entreprise

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 07/2019

1) Appréhender les enjeux de la lutte anti-corruption

- Identifier les enjeux de la corruption à l'échelle internationale.
- Envisager la corruption comme un risque pour une entreprise : sanctions, réputation, pertes boursières.
- Comprendre le cadre réglementaire international et les législations américaines et britanniques (FCPA, UK bribery).
- Cerner les objectifs, le champ d'application et les principes de la loi SAPIN II.

Exemple : Exemples des affaires sanctionnant la corruption au titre du FCPA américain.

Exemple d'application concrète de la loi SAPIN II.

2) Comprendre les différents schémas de corruption

- Comprendre le lien entre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme.
- Étude de cas : corruption dans un processus de sous-traitance avec le secteur public.
- Étude de cas : corruption dans un processus d'achat et de vente à l'international.
- Étude de cas : corruption lié à la gestion du personnel.
- Étude de cas : corruption dans la gestion de frais.

Echanges : Distinguer lobbying et la corruption.

3) Panorama des mesures de la loi Sapin II

- Injonction de mise en conformité et sanctions associées à la loi SAPIN II.
- Les 8 mesures de la loi.
- Création de l'Agence anti-corruption et ses mécanismes d'action.
- Obligation de prévention contre les risques de corruption pour les entreprises.
- Focus sur le dispositif d'alerte.
- Focus sur la conception de la cartographie des risques de corruption.

Réflexion collective : Identifier les typologies d'entreprise les plus impactées par la loi SAPIN II.

PARTICIPANTS

Dirigeant d'entreprise, responsable compliance, risk manager, secrétaire général, directeur juridique et financier, juriste et fiscaliste d'entreprise.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) Mettre en œuvre le programme de conformité anti-corruption Sapin 2

- Élaborer et faire adopter un code de bonne conduite.
- Mettre en place un dispositif d'alerte interne.
- Établir une cartographie des risques et évaluer les risques liés aux tierces parties.
- Mettre en place des procédures de contrôles comptables.
- Organiser la formation en entreprise pour les cadres et personnels les plus exposés.
- Organiser un dispositif de contrôle et d'évaluation des mesures prises.

Exemple : Éléments clés du code de conduite. Indicateurs clés de risques et formalisation de la cartographie des risques. Éléments de la politique d'achat limitant les risques de corruption. Alertes en cas d'infraction au dispositif de compliance éthique.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 17 juin, 26 sept., 19 déc.